Mai 2014 - n°195

Déville info

Journal d'Informations Municipales

Vos nouveaux élus, un nouvel élan pour votre Ville

Pages 5-7

DÉVILLE lès Rouen

Vivre ensemble

Permanence impôts

La Filandière : projets à venir

Concours des maisons fleuries

Hôtel de Ville : mode d'emploi

1 place François Mitterrand
BP 73
76250 Déville lès Rouen
Tél : 02 32 82 34 80
Télécopie : 02 35 76 35 21
www.deville-les-rouen.fr

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h
(16h30, le vendredi)
Permanence d'accueil
le samedi de 9h à 12h, du lundi au vendredi jusqu'à 18h30

Les Élus à votre écoute

Les élus reçoivent à l'Hôtel de Ville.
Pour tout rendez-vous, se renseigner au Cabinet du Maire.
Tél : 02 35 76 88 18
Email : elus@mairie-deville-les-rouen.fr

Dominique Gambier • *Maire* • Reçoit sans rendez-vous le vendredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Mirella Deloignon • *1ère adjointe chargée de la réussite éducative et de la vie culturelle*

Jacques Maruitte • *2ème adjoint chargé des affaires financières et des services publics extérieurs*

Edith Hourdin • *3ème adjointe chargée des seniors, des personnes âgées et des anciens combattants* • Reçoit sans rendez-vous le mardi de 16h30 à 18h et sur rendez-vous le samedi

Robert Legras • *4ème adjoint chargé du numérique, du commerce et des accueils de loisirs*

Annie Boutin • *5ème adjointe chargée de la petite enfance*

Jérôme Vallant • 6ème adjoint chargé des bâtiments municipaux, des commissions de sécurité et d'accessibilité

Annette Boutigny • *7ème adjointe chargée de la solidarité et de l'insertion*

Mohamed Jaha • *8ème adjoint chargé des affaires sportives*
Reçoit sur rendez-vous le samedi

Xavier Dufour • *Conseiller délégué chargé de la valorisation de l'environnement urbain*

Permanences et consultations

à l'Hôtel de Ville

ADMR (Association du service à domicile)
Permanence le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30.

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)
Permanence le vendredi de 9h à 12h.

Permanence Juridique
Consultation les 2e et 4e samedis de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h.

Conseillère Générale - Mary-Françoise Grenet
Reçoit le samedi 10 mai de 9h30 à 10h30.
Contact : Hôtel du Département - Quai Jean Moulin - Rouen
Tél : 02 35 03 57 08

Député - Pierre Léautey
Reçoit sur rendez-vous.
Permanence Parlementaire - 23 rue de la République - Rouen
Tél : 02 77 76 47 55

Secrétariat parlementaire
Reçoit les 2e et 4e mercredis de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 10h à 12h.

à la maison de l'animation

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil sans rendez-vous les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
Tél : 02 32 82 50 10

du côté de nos assos

Deux associations pour ne pas oublier notre histoire

2014 est à la fois l'année du centenaire du déclenchement du premier conflit mondial et du 70ème anniversaire du débarquement des Alliés en Normandie.
Les commémorations nationales peuvent parfois paraître désuètes mais elles représentent un enjeu mémoriel important. Se rappeler ces guerres, c'est se rappeler les épreuves qui ont engagé l'ensemble de la société française mais également les autres pays engagés dans le conflit. C'est également rendre hommage à ceux qui vécurent ces guerres et firent le sacrifice de leur vie.
Les destructions et les massacres de populations entraînés par les deux Guerres Mondiales, ont permis une prise de conscience : l'Europe est un bien commun et un idéal de paix pour les différentes nations qui la composent.
C'est ainsi que l'association des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc (ACPG-CATM) et l'union nationale des combattants (UNC) contribuent à ce devoir de mémoire en participant notamment aux cérémonies commémoratives.
Le jeudi 8 mai, la commune célèbre le 69ème anniversaire de la fin de la Guerre en Europe.
A 9h30, à la demande des ACPG-CATM, une célébration religieuse a lieu à l'église Saint Pierre. A 10h45, rassemblement des autorités, des anciens combattants, des représentants des associations, des enfants des écoles et du réveil dévillois devant l'Hôtel de Ville avant de se rendre au cimetière pour la Cérémonie du Souvenir.

sommaire

entre nous 4
A savoir : 25 mai : votez pour choisir vos députés européens !
Vivre ensemble et respecter les règles de vie collective
Au fil de la vie
A savoir : Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ?

dossier 5-7
Vos nouveaux élus, un nouvel élan pour votre Ville

vie de la cité 8-10
Conseil : adoption du règlement intérieur
«La Filandière» : le plein de projets !
C'est en bref
Arrêt sur images
Rendez-vous

à l'affiche 11
Concours des maisons, jardins et balcons fleuris

Déville Info, journal d'informations municipales
Directeur de la Publication : **Dominique Gambier** / Rédacteur en Chef : **Patricia Dumalanède** / Rédaction et mise en page : **Elodie Lefevre L'Affeter** / Crédit photos : **Mairie de Déville lès Rouen** / Prises de vues : **Pauline Aussage, Jennifer Brument, Sophie Hébert** / A collaboré à ce numéro : **Séverine Burette** / Impression : **PPS - Saint Martin du Vivier** / Distribution : **La Poste** / Numéro tiré à **6 650 exemplaires**

Reproduction libre avec mention de l'origine
ISSN 1284-5310
Impression : sur papier issu de forêts gérées durablement. L'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert®.

éditorial

Le 25 mai, il faut voter !

A peine les élections municipales passées, nous approchons des élections Européennes qui auront lieu le dimanche 25 mai.

Faut-il s'en plaindre ?

Non bien sûr, le vote est un acte démocratique auquel chacun devrait être sensibilisé ; c'est un moyen d'agir sur notre vie quotidienne.

Je ne peux que vous inviter à participer à ces élections pour élire nos représentants au Parlement Européen.
Les enjeux européens sont suffisamment importants pour notre vie quotidienne pour que nous nous y intéressions.

Par ailleurs, le Parlement Européen, a un rôle renforcé, et en particulier, aura son mot à dire dans la désignation du Président de la Commission Européenne.

Je compte sur vous pour voter le 25 mai !

Très chaleureusement.

Dominique Gambier

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen
Vice-Président de
la Région Haute-Normandie

arrêt sur images

Tandis que les élèves du collège Sainte-Marie ont reçu leurs correspondants allemands de Bargteheide, les collègiens de Jules Verne ont reçu leurs correspondants italiens de Carmignano : tous ont été reçus à l'Hôtel de Ville, l'occasion de faire une belle photo collective prise par Jean-Pierre Salaün du comité de jumelage.

Des élèves de 6è et 5è du collège de Sainte-Marie accompagnés d'élèves de huit autres pays européens (Allemagne, Bulgarie, Angleterre, Roumanie, Turquie, Pologne, Espagne et Italie) reçus dans le cadre du projet européen d'échanges culturels «Comenius» 2013-2015.

Les élèves du lycée de la Vallée du Cailly ont accueilli leurs correspondants de Palencia en Espagne et leur ont fait découvrir la Normandie non sans avoir fait un passage par l'Hôtel de Ville.

Le gymnase Anquetil a accueilli les phases finales du championnat de France UNSS de Volley-ball catégorie Minimes.

Les nouveaux accueils de loisirs maternels et primaires prennent forme ! Le chantier se poursuit comme prévu et si tout va bien, les enfants pourront investir les lieux dès l'été !

à savoir...

25 mai : votez pour choisir vos députés européens !

Le 25 mai 2014, les Français sont appelés aux urnes pour choisir leurs députés européens, qui sont les équivalents européens des députés nationaux. Au cours de ces élections, les européens vont élire les 751 députés représentant les 28 États membres de l'Union européenne au sein du Parlement européen.
Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.
Renseignements : 02 32 82 34 80

Vivre ensemble et respecter les règles de vie collective

Pour que chacun puisse bénéficier d'une bonne qualité de vie, il est important que tous les habitants respectent certaines règles. La Police Municipale veille au respect du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Pour toute infraction constatée, les contrevenants peuvent donc faire l'objet d'un rappel de la loi ou d'une verbalisation.

Stationnement

Il est interdit de stationner sur les trottoirs pour ne pas gêner la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, femmes enceintes, parents avec enfants, personnes en fauteuil, personnes malvoyantes) ou de stationner sur une place réservée aux personnes handicapées *jusqu'à 150€ d'amende*

Chiens

Les maîtres de chiens « dangereux » ont l'obligation d'obtenir un permis de détention délivré par la Mairie *jusqu'à 135€ d'amende*
Un chien non tenu en laisse ? *jusqu'à 38€ d'amende*
Pensez à ramasser les déjections de votre chien ! *jusqu'à 17€ d'amende*

Consommation d'alcool sur la voie publique

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées sur l'ensemble des voies, des jardins ou des parcs publics. *jusqu'à 450€ d'amende*

Brûlage des déchets

Il est strictement interdit de brûler les déchets végétaux, ménagers et autres matériaux. Pensez à la déchetterie ! *jusqu'à 450€ d'amende*

Bruit

L'utilisation des appareils bruyants est autorisée :
les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h,
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Tout bruit causé de 22h à 7h est considéré comme tapage nocturne. *jusqu'à 450€ d'amende*

Elagage des arbres et des haies

Tout végétal planté à moins de 2 mètres de la limite de propriété ne doit pas dépasser 2 mètres de haut. Il est obligatoire d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques et privées.

Renseignements : Hôtel de Ville - 02 32 82 34 80

Face aux réclamations croissantes, les naissances et les mariages ne sont publiés que sur accord express des intéressés.

Pour tout renseignement, merci de contacter le Cabinet du Maire au 02 35 76 88 18 ou par mail, cabinet@mairie-deville-les-rouen.fr.

Mars 2014

Vœux de bonheur

- Eloïse LELOUP et Arnaud GAZÉ
- Céline CHEVEREAU et Cédrick DAGORN
- Marjoris RUIZ CARABALLO et Denis VAVASSEUR
- Magali HABRAN et Cédric BAILLEUL
- Martine LECOEUR et Joël LEFÈVRE

Condoléances

- Denise DROUET veuve FÉCAMP
- Saïd HASSAN
- Thérèse BOURSETTE veuve HAUCHARD
- Maurice ACLOQUE
- Marcel AVERTY
- Simonne DUVAL veuve BOILLET
- Françoise SANNIER veuve COUCHAUX
- Daniel LINANT
- Joël SIMON
- Etiennette CHAPOUGNOT veuve BOUGRON
- Gérard TROCHE
- Eugène DEMANNEVILLE

Guy Migraine

Guy Migraine nous a quitté le 11 mars 2014. Il fut 6ème adjoint aux travaux de 1983 à 1989 et 4ème adjoint toujours aux travaux de 1989 à 1995 puis conseiller municipal de 1995 à 2008.
La Municipalité lui rend hommage et adresse à sa femme et à toute sa famille, l'expression de ses très sincères condoléances.

à savoir...

Besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ?

Pour aider les Dévillois à mieux rédiger leur déclaration d'impôts ou pour toute question relative à la fiscalité, des étudiants en droit encadrés par des professionnels, tiennent une permanence en Mairie. Les Dévillois sont accueillis le mardi 13 mai de 14h à 17h à l'Hôtel de Ville pour répondre à toutes les questions sur la déclaration des revenus 2014.
Renseignements : Cabinet du Maire 02 32 76 88 18

Vos nouveaux élus, un nouvel élan pour votre Ville

Sur les 7 099 électeurs de la commune, 3 660 ont voté lors des élections municipales (3 471 suffrages exprimés, 189 blancs et nuls). Dès le 1er tour, la liste «Déville, ma ville» conduite par Dominique Gambier a obtenu 2 012 votes soit 57,97%, la liste «Déville bleu marine» conduite par Jean-Claude Gaillard a obtenu 883 votes soit 25,44% et la liste «Déville, notre ville»conduite par Salem Kacimi a obtenu 576 votes soit 16,59%.

Découvrez vos nouveaux élus

Élue en mars 2014, **l'équipe municipale** se compose de 33 membres : le Maire, 8 adjoints, 1 conseiller délégué, 17 conseillers municipaux et 6 conseillers municipaux représentant l'opposition.

Liste de rassemblement soutenue par les forces de gauche, ouverte à des personnalités locales et à des responsables associatifs

Le Maire

Dominique Gambier

Reçoit sans rendez-vous le vendredi de 10h à 12h et sur rendez-vous.

Conseiller communautaire

Les Adjoints

Mirella Deloignon

1ère Adjointe chargée de la réussite éducative et de la vie culturelle

Conseillère communautaire

Jacques Maruitte

2ème Adjoint chargé des affaires financières et des services publics extérieurs

Conseiller communautaire

Edith Hourdin

3ème Adjointe chargée des seniors, des personnes âgées et des anciens combattants

Robert Legras

4ème Adjoint chargé du numérique, du commerce et des accueils de loisirs

Annie Boutin

5ème Adjointe chargée de la petite enfance

Jérôme Vaillant

6ème Adjoint chargé des bâtiments municipaux, des commissions de sécurité et d'accessibilité

Annette Boutigny

7ème Adjointe chargée de la solidarité et de l'insertion

Mohamed Jaha

8ème Adjoint chargé des affaires sportives

Conseiller délégué

Xavier Dufour

chargé de la valorisation de l'environnement urbain

Les conseillers municipaux de la majorité

Nadège Balzac

Delphine Mottet

Guillaume Roncerel

Mary Françoise Grenet

Philippe Louvel

Isabelle Hussein

Cyril Benoît

Nathalie Desnoyers

Didier Baur

Lucie Lamy

Thierry Bouteiller

Emilie Vason

Pierre Yandé

Josiane Decaux

Patrick Manoury

Stella Dias Ferreira

Aziz Deme

Les conseillers municipaux d'opposition

Liste Front National

Jean-Claude Gaillard

Stacy Blondel

Martial Duval

Josselyne Guyard

Liste UDI

Salem Kacimi

Joël Delahaye

La vie démocratique de la commune

Chaque habitant connaît le nom de sa ville ou est amené à se rendre à la Mairie pour obtenir des documents administratifs, paye des impôts locaux... Mais c'est en votant aux élections municipales, que chaque citoyen agit sur la vie de la commune en choisissant les personnes qui vont composer le Conseil Municipal, l'assemblée délibérante qui est « chargée de gérer, par ses délibérations, les affaires de la commune ».
En effet, une commune est une collectivité territoriale qui prend des décisions de manière autonome dans le cadre des lois votées par le Parlement et réunies dans le code général des collectivités territoriales. Ces décisions sont donc votées par le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux lors du Conseil Municipal.

Chaque séance du Conseil Municipal est publique et les habitants y sont vivements conviés.

Toute décision municipale commence par un projet. Un projet peut avoir différentes origines : une proposition du Maire ou d'un conseiller municipal, une requête d'une association ou d'une entreprise, un rapport fait par un service administratif... Pour qu'un projet aboutisse, plusieurs étapes sont nécessaires.

1ère étape : Le projet est étudié par la Municipalité. A Déville, la **Municipalité** est constituée, du Maire, des huit adjoints et du conseiller municipal délégué. Réunis en bureau municipal, ils étudient les dossiers en cours et préparent ceux qui sont présentés au Conseil Municipal. Ils préparent également les travaux menés par les commissions municipales.

2ème étape : Les conseillers municipaux se réunissent en groupes de travail appelés **commissions municipales**. Les commissions sont chargées d'examiner et de préparer les dossiers, elles ne décident pas : elles ne peuvent qu'émettre un avis ou proposer des modifications. A Déville, elles se composent de dix à douze élus de toutes sensibilités, le Maire y siège de droit. Elles sont au nombre de quatre : réussite éducative et vie culturelle, affaires financières et générales, jeunesse et sports, valorisation de l'environnement urbain.

3ème étape : Le Maire convoque le **Conseil Municipal** au moins une fois par trimestre. Les différents projets sont présentés à l'ordre du jour. Présidé par le Maire, le Conseil a pour fonction de discuter et de voter les décisions relatives à la vie communale : axes de la politique municipale, budget... Les élus peuvent alors voter pour ou contre les projets qui lui sont soumis. Ces décisions sont appelées « délibérations du Conseil Municipal ». Le Conseil ne peut délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres, le vote s'exprime à la majorité absolue, soit à plus de 50% des voix. Un compte rendu des délibérations est affiché en Mairie et sur le site Internet de la Ville après chaque Conseil (www.deville-les-rouen.fr).

Toutes les décisions prises par la commune sont ensuite examinées par l'Etat : c'est un contrôle « a posteriori » par l'intermédiaire du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes.

Les élus représentent aussi la commune au sein **d'organismes intercommunaux** qui permettent aux communes de s'associer afin de créer ensemble des services pour améliorer la qualité de l'environnement, pour que chacun de ses habitants vive mieux.
Déville appartient à la Crea, Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, créée le 1er janvier 2010 et qui regroupe, à ce jour, 71 communes. La Crea participe aussi, par l'intermédiaire de certains délégués, à des structures intercommunales plus vastes : Smédar, Syndicat Mixte de la Vallée du Cailly...
Par ailleurs, il existe d'autres organismes intercommunaux dans lesquels la commune a des représentants et qui interviennent dans des domaines particuliers (syndicat des Biens Communaux de la Muette, syndicat de distribution de l'électricité, syndicat intercommunal des équipements sportifs de la Vallée du Cailly...).

Par ses actions, la commune agit sur le quotidien de ses habitants (services municipaux, cadre de vie...). C'est pourquoi, les élus qui dirigent la commune, se doivent d'être à l'écoute des habitants. **La démocratie participative** est donc un axe majeur de la politique conduite par les élus. Pour faciliter la communication et inciter les citoyens à participer à la gestion des services publics locaux, le Maire et les élus ont mis en place des lieux permettant une démocratie de proximité : le Conseil Municipal, les visites de quartiers, les réunions publiques, la permanence hebdomadaire du Maire et les rendez-vous avec les élus.

Tous les deux ans, les élus vont à la rencontre des habitants lors des visites de quartier.

Conseil Municipal du 10 avril 2014

Adoption du règlement intérieur : validation des listes des commissions et des règles de fonctionnement du Conseil !

Après le Conseil d'élection du Maire et des adjoints, ce deuxième conseil «d'installation» avait pour but de mettre en place toutes les conditions de fonctionnement pour les 6 ans à venir, et de désigner les représentants de la commune dans un certain nombre de structures.

En particulier l'adoption du règlement intérieur organise la liste des Commissions et les règles de fonctionnement du Conseil.

Mais il fixe aussi les droits d'expression de l'opposition à travers la mise à disposition d'un local, la tribune libre à l'issu de chaque conseil dans le Déville Info, ou encore la représentation proportionnelle dans les instances.

Droit à la formation des élus, indemnités aux élus... autant de dispositions adoptées conformément aux règles nationales en vigueur.

A noter enfin que la liste UDI (Salem Kacimi) a enregistré la démission de sa deuxième de liste, Magali Courchevel, qui n'était pas venue non plus lors de la première séance.
Elle comprend maintenant 2 hommes !

Tribune de l'opposition

Nous remercions Dévilloises Dévillois qui ont voté le 23 Mars pour la liste ***Déville Bleu Marine*** 4 conseillers FN ont été élus. Notre travail consistera à apporter une opposition constructive Nous ne nous opposerons pas aux délibérations qui iront dans l'intérêt de nos concitoyens

Opposition UDI
Absence de la 2 éme de liste à l'élection du Maire
Démission au 1er conseil municipal. La parité n'est plus respectée
A part nous avoir fait barrage aux élections, que feront-ils d'autre ?
Les électeurs UDI sont bafoués. D'ailleurs, ils étaient là ces 6 dernières années et qu'ont-ils fait ?

Pour réduire la fiscalité, un maire doit faire des économies. C'est pour cela que lors du conseil du 10 avril notre groupe s'est opposé au vote de l'indemnité du Maire qui s'élève à 3421.32 € mensuel. Nous estimons qu'en période de crise où nos concitoyens souffrent financièrement, les élus de la République doivent montrer l'exemple.

Une politique plus juste du logement sera notre priorité.

La présence de notre groupe dans plusieurs commissions municipales permettra d'avoir un regard sur les différents projets de la majorité et de proposer des projets concrets pour améliorer le quotidien des Dévillois.

JCG
SB

arrêt sur images

Encore un bon moment pour nos aînés lors du spectacle de printemps présenté par la compagnie Zigoto.

De belles réalisations exposées au cours du 16ème salon des Plasticiens Créateurs dont celles de l'invité d'honneur : Patrick Paton.

L'orchestre symphonique de Déville a proposé un concert pour son 75ème anniversaire avec la participation de l'ensemble Vocal Cailly. Mélange des genres pour un concert éclectique avec une cinquantaine de participants, musiciens et choristes.

c'est en bref...

Recensement militaire
Les jeunes gens et les jeunes filles nés en février - mars - avril et mai 1998 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant à l'Hôtel de Ville, service «population», munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

Inscriptions été enfants et jeunes
Pour les enfants et jeunes de 3 à 18 ans, la commune propose une offre d'activités riche et variée pour l'été ! N'oubliez pas d'inscrire vos enfants ! Tél : 02 32 82 34 80

«La Filandière» : le plein de projets !

C'est en octobre 2010 que le centre d'hébergement gérontologique «La Filandière» a ouvert ses portes. Cet établissement public autonome propose un **parcours de santé et de vie** à travers différents services permettant aux personnes âgées de trouver une réponse à ses besoins allant de l'aide à domicile à l'hébergement permanent.

Avec le **ssiad (services de soins infirmiers à domicile)**, «La Filandière» permet de renforcer le dispositif de maintien à domicile avec 60 places pour des soins infirmiers et d'hygiène «classiques» et désormais 6 places d'urgences pour répondre à une dégradation rapide de la santé ou une sortie d'hospitalisation par exemple.

«La Filandière», c'est aussi un **accueil de jour** de 10 places pour les personnes âgées vivant à domicile et présentant une maladie d'Alzheimer ou de type apparenté, sur une ou plusieurs journées ou demi-journées par semaine.

La structure propose également deux types d'hébergement : 4 lits en **accueil temporaire** de 5 jours à 3 mois, en continu ou en réservation séquentielle et un **hébergement permanent** avec 120 lits d'EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes).

«La Filandière», ce n'est pas un hôpital mais un établissement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes dont le soin est une composante parmi d'autres. Depuis son ouverture, «La Filandière»a construit un **véritable projet d'établissement axé sur le bien-être des résidents**. L'établissement propose plusieurs animations d'un spectacle de danse, à une exposition de voitures anciennes en passant par un marché de Noël, les résidents profitent de temps conviviaux.

C'est aussi le cas avec les **rencontres intergénérationnelles** avec les enfants des accueils de loisirs ou les élèves de l'école de Charpak. Des moments d'échanges appréciés de tous !

avec les élèves de l'école Charpak

L'ensemble du personnel a travaillé pour construire une charte d'orientation et de qualité et définir des valeurs essentielles à respecter telles que la dignité, le respect des personnes... Des aménagements de l'établissement ont été réalisés pour rendre le bâtiment agréable.

la salle PASA

Un **pôle d'activités et de soins adaptés** (PASA) accueille dans la journée, 10 à 12 résidents ayant des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques dans une salle spécifiquement aménagée.

Les familles des résidents disposent du **«coin des causeries»**, un espace de parole où ils peuvent échanger avec les autres familles et deux psychologues, des moments pour partager leurs expériences.

Enfin, plusieurs **espaces verts** ont été aménagés et d'autres projets vont voir le jour pour apporter un peu de nature à des résidents qui ne peuvent pas toujours sortir ! Avec ces différents espaces, les résidents pourront ainsi participer à des ateliers en contact avec la nature.

Un aménagement agréable des espaces de vie, une philosophie de soin accordant une attention particulière à la personne, un personnel à l'écoute et des projets, c'est aussi cela «La Filandière».

Les Assistants Maternels ont abordé la gestion de l'agressivité chez l'enfant lors d'une réunion animée par une psychologue.

Après le carnaval, les petits de la maison de la petite enfance ont pu apprécier le spectacle proposé par les enfants de la classe d'éveil de l'école municipale, de musique, de danse et d'art dramatique.

Allocation séjours vacances

La commune propose une aide pour les vacances des enfants. Cette aide concerne les enfants qui séjournent en colonie de vacances et ceux qui partent en vacances avec leurs parents, dans des organismes agréés Caf. L'allocation séjours vacances est accordée sous condition de ressources et sur présentation des justificatifs de séjour.

Renseignements :
Hôtel de Ville - C.c.a.s.
du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30
Tél : 02 32 82 34 80

Travaux d'eau potable

Jusqu'au 4 juillet, des travaux sont réalisés par la société SOGEA sur la canalisation de distribution d'eau potable rue Gambetta, impasse et rue Duflo et rue Emile Bataille.

Fermeture services municipaux

A l'occasion des jours fériés, l'ensemble des services municipaux sont fermés les jeudi 1er, 8 et 29 mai. L'Hôtel de Ville est fermé le vendredi 9 mai. Les services de l'Hôtel de Ville sont ouverts le vendredi 30 mai. Une permanence est assurée de 9h à 12h, les samedis 10 mai et 31 mai.

Opération tranquillité vacances

Les policiers municipaux peuvent veiller gratuitement sur votre logement. Une simple demande auprès de la Police Municipale suffit. Une fois vos dates de congés, votre adresse et les coordonnées de votre lieu de vacances renseignées, les policiers incluent la surveillance des habitations dans leurs rondes habituelles. Ce dispositif peut être mis en place à tout moment de l'année à chaque période de congés.

Renseignements : Police Municipale
Tél : 02 32 82 35 78

arrêt sur images

Découverte du Lycée de la Vallée du Cailly pour les futurs élèves à l'occasion de la journée portes ouvertes.

Les résidents des Hortensias ont découvert la collection de vêtements présentée par Anaïs.

Moment convivial pour les déjeuners de l'amicale des anciens travailleurs placés sous le thème du cinéma.

Bilan et projets à venir ont été évoqués au cours de l'assemblée générale de l'UNC.

L'association des Familles de France a organisé sa traditionnelle bourse aux vêtements de printemps.

rendez-vous

Mai

Du lundi 5 au vendredi 9
Clinchamps (14)
Classe « découverte d'un nouvel environnement au CP et l'eau au CM2 » pour l'école Charpak

Mardi 6 - 20h
Centre culturel Voltaire
Théâtre «Les oranges»

Jeudi 8
9h30 – Eglise Saint Pierre
10h45 – Hôtel de Ville
11h15 – Cimetière
12h – Centre culturel Voltaire
Cérémonies Commémoratives

Du vendredi 9 au samedi 31
Médiathèque Anne Frank
Exposition «Faîtes des livres : prix des p'tits rats de bibliothèque»

Vendredi 9
Fête de l'Europe

Vendredi 9 au lundi 12
Accueil d'une délégation de Syston avec le comité de jumelage

Dimanche 11 - 13h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors masculins 2/ Pont Audemer

Dimanche 11 - 15h
Stade Blériot
Football
ALDM 1 / FC Rouen

Dimanche 11- 15h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors féminines 1 / Epouville

Dimanche 11- 17h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors masculins 1 / Fécamp

Mardi 13 - 14h/16h30
Hôtel de Ville
Permanence impôts ouverte à tous

Mercredi 14 - 18h30
Hôtel de Ville
Réception des nouveaux habitants

Samedi 17 - 11h
Médiathèque Anne Frank
Marmothèque spéciale «Faîtes» des livres

Samedi 17 - 21h15
Gymnase Anquetil
Handball
Seniors masculins 1/ Tourlaville

Dimanche 18
Ecole Sainte Marie
Kermesse

Dimanche 18 - 15h
Stade Blériot
Football
ALDM 2 / Bihorel

Dimanche 18 - 16h
Gymnase Anquetil
Handball
Seniors masculins 2/ Carsix

Mardi 20
Sortie banquet de l'amicale des anciens travailleurs

Mercredi 21 - 14h30 16h
Médiathèque Anne Frank
Atelier fabrication de papertoys

Samedi 24
10h/16h30
La Filandière
Exposition de voitures et motos anciennes

Samedi 24 - 16h
Salle les rivières
Papothèque

Dimanche 25
8h/18h
Bureaux de vote
Elections européennes

Dimanche 25 - 14h
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors féminines 2/ St Jacques sur Darnétal

Dimanche 25 - 15h
Stade Blériot
Football
ALDM 1 / Evreux

Dimanche 25 - 16h
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors féminines 1 / Gonfreville

Dimanche 25 - 17h30
Gymnase Guynemer
Basketball
Seniors masculins 1 / Gravigny

Mercredi 28 - 20h
Centre culturel Voltaire
Audition-spectacle «Adultes en Seine» de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique

Juin

Du mercredi 4 au samedi 5 juillet
Hôtel de Ville
Exposition des ABCD
Mercredi 4 - 18h
Vernissage de l'exposition

Jeudi 5 - 16h/19h
Centre culturel Voltaire
Spectacle de danse de l'USEP

Samedi 7 - 10h30
Médiathèque Anne Frank
Club de lecture

Tournois de football
Stade Laudou
Samedi 7
Tournoi football U13
Dimanche 8
Tournoi football U9
Lundi 9
Tournoi football U11

Concours des maisons, jardins et balcons fleuris

Le concours des maisons, jardins et balcons fleuris est un rendez-vous qui permet aux habitants de prendre une part active à l'embellissement de leur cadre de vie ainsi qu'à celui de la commune. Avec ce concours, la Ville, invite tous les habitants qui le souhaitent à fleurir maisons, jardins, terrasses, balcons, fenêtres d'appartement... Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant les espèces... À l'issue du concours, des prix viennent récompenser les plus belles réalisations.

Règlement du concours :

- Le premier de chaque catégorie est classé hors concours l'année suivante.
- Le bulletin d'inscription doit être **déposé à l'Hôtel de Ville**.
- Au moment de votre inscription, un **signe distinctif** vous est remis. Il doit être **apposé sur votre balcon ou votre maison**, du 25 juin au 13 juillet 2014, de manière bien visible pour que le jury puisse bien repérer votre participation au concours. Le **signe distinctif doit être retourné en Mairie, dès le 15 juillet**.
- Une **cérémonie est organisée le 20 septembre 2014** pour récompenser les participants. Seules les personnes présentes se verront remettre leur récompense.
- Des **photos** des aménagements floraux des participants sont prises au moment du passage du jury. En s'inscrivant au concours, **tout participant autorise la commune à utiliser et à diffuser ces photos** (journal municipal, affiches, diaporama, site Internet...).
- Toute inscription vaut l'**acceptation du présent règlement**.

Bulletin d'inscription

Pour éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement vos coordonnées en majuscules

❒ Madame ❒ Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : n° _____ Rue : _____

Appartement : _____ Etage : _____

Position par rapport à la porte d'entrée (gauche, milieu...) : _____

Téléphone : _____

Si vous êtes locataire dans le parc public,
veuillez indiquer le nom de l'organisme HLM : _____

demande son inscription au concours des maisons, jardins et balcons fleuris 2014 dans la catégorie suivante (NE COCHER Q'UNE SEULE CASE) **:**

❒ **1e catégorie** Maison avec jardin très visible de la rue

❒ **2e catégorie** Décor floral installé en bordure de la voie publique (jardin non clos par exemple)

❒ **3e catégorie** Balcon, terrasse, mur ou fenêtre d'appartement ou de maison sans jardin

❒ **4e catégorie** Collectif, établissement public

Date et signature (OBLIGATOIRE) _____

Concours maisons, jardins et balcons fleuris

Participez à l'embellissement de la ville !

Laissez fleurir votre imagination

Concours ouvert à tous

Inscriptions en Mairie
du 15 mai au 15 juin 2014

DÉVILLE lès Rouen

www.deville-les-rouen.fr